

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC-SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro 522-2019 modifiant le règlement de zonage no 364-2004 et ses amendements en vigueur

Avis public est par la présente donné par le soussigné, que :

1. Lors de la séance du conseil du 7 octobre 2019, le conseil de la municipalité d'Hébertville a adopté le premier projet de règlement no 522-2019 modifiant le règlement de zonage no 364-2014 et ses amendements en vigueur.
2. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 28 octobre 2019 à compter de 18 heures à l'hôtel de ville, située au 351, rue Turgeon. Au cours de cette assemblée, le représentant du maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Que ce projet de règlement vise la zone 30A laquelle est illustrée sur le plan de zonage disponible pour des fins de consultation au bureau de la Municipalité située au 351, rue Turgeon à Hébertville.
4. Le projet de règlement numéro 522-2019 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité situé au 351, rue Turgeon à Hébertville aux heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ À HÉBERTVILLE ce seizième jour d'octobre 2019.


Sylvain Privé
Directeur général et
Secrétaire-trésorier